

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 4 juin 2013

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
 Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines
 Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Titulaires Eric Michon, CGT Culture
 Christophe Card, CGT Culture
 Bérangère Fort, CGT Culture
 Frédéric Latron, Sud Culture
 Gilles Rollier, Sud Culture

Suppléants Sylvie Mouton-Venault, CGT Culture
 Ricardo Pontigo, CGT Culture
 Anne-Lise Bugnon, Sud Culture
 Isabelle Leroy-Caron, Sud Culture

Experts administration

Point 17 : Nicolas Bierent, AT

Membres excusés à l'instance

 Christophe Meloche, CGT Culture
 Eric Boës, AST
 Laurent Vaxelaire, AST

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 13 11 12 (report du 02 10 12) (pour avis).....	4
Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information).....	4
Point 5 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)	4
Point 10 : Concurrence et réponse de l'Inrap – Raison de la perte de chantiers – Liste des rapports reçus (pour information)	8
Point 12 : Point sur les RTH (pour information).....	12
Point 13 : Application de la DG 119 (pour information)	13
Point 14 : Homogénéité de l'application du règlement intérieur (pour information)	13
Point 16 : Point sur les marchés cadres : suite (pour information)	14
Point 17 : Point sur les marchés terrassement (pour information).....	16
Point 18 : Divers	20

Points reportés à la prochaine réunion :

Point 2 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 12 02 13 (pour avis)	
Point 3 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 19 03 13 (pour avis)	
Point 6 : Point sur la réorganisation de la Direction Interrégionale GES (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)	
Point 7 : Bilan social 2012 (sous réserve de présentation préalable en CT Central) (pour information)	
Point 8 : Dossier Magny-Cours (pour information)	
Point 9 : Sous-traitance PAO – DAO en Alsace (pour information)	
Point 11 : Organisation du travail en Alsace (pour information)	
Point 15 : Assistante de Planification : fiche de poste et mission (pour information)	

La séance débute à 9 heures 10.

Hans de Klijn (Président du CTS) ouvre la séance et procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance plénière du Comité Technique Spécial peut se tenir valablement. Le secrétariat de séance sera assuré par Florence Charlane. Gilles Rollier (Sud Culture) assurera les fonctions de secrétaire adjoint.

Gilles Rollier (Sud Culture) donne lecture d'un préambule au nom des deux organisations syndicales CGT Culture et Sud Culture.

« Les représentants Sud Culture et SGPA CGT du CT Spécial Grand-Est Sud déplorent une fois de plus la manière dont les instances sont traitées, avec négligence et dédain, au Grand-Est Sud. Après l'examen attentif d'une documentation trop souvent lacunaire et inappropriée fournie pour la préparation de cette séance, nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions finalement traiter que la moitié des points soit que, selon vos dires, vous n'avez pas l'autorisation préalable de la Direction générale, soit que, selon vos dires, les points ne soient pas passés en CT Central, soit que les experts nommés ne soient pas présents. En effet, nous avons appris incidemment que deux experts essentiels au traitement des points importants prévus à l'ordre du jour étaient absents. Compte tenu de l'actualité du dossier, il est fort regrettable que les points sur l'Alsace ne puissent pas être abordés, et comment traiter le point sur la concurrence en l'absence des AST ? Le 3 avril 2013, vous avez validé un ordre du jour avec 18 points. Or nous constatons aujourd'hui que vous ne respectez pas vos engagements. »

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a pris connaissance du mail des organisations syndicales adressé la veille à M. Lebeaupin pour demander que les points à l'ordre du jour concernant l'Alsace et Magny-Cours soient reportés. Il souligne que ce n'est pas le rôle de M. Lebeaupin d'arbitrer cette question, mais celui du Président du CTS. Il précise que son intention était de toute façon de demander le report de ces deux points afin de les traiter en présence des AST concernés.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) souligne la carence de la documentation, et en particulier les erreurs présentes dans la fiche concernant le point 15.

Hans de Klijn (Président du CTS) demande le report du point 6, non traité en CT Central, et du point 7, présenté seulement le 30 mai en CT Central, ainsi que des points 8 et 9, en raison de l'absence des AST concernés. En ce qui concerne le point 15, un groupe de travail a été constitué pour élaborer des propositions qui seront soumises au Codir afin de réviser un certain nombre de procédures. Ce travail sera ensuite présenté en CTS extraordinaire. Hans de Klijn souhaite donc également reporter le point 15.

Bérangère Fort (CGT Culture) insiste pour que les membres du CTS aient tout de même connaissance de la fiche de poste actuelle des assistantes de planification, afin de pouvoir évaluer l'évolution qui y sera apportée. Elle souligne qu'il est fort désagréable pour les membres du CTS de se voir refuser l'accès à de tels documents alors que M. Lebeaupin a écrit qu'ils pouvaient être communiqués au CTS.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il communiquera les éléments aux membres du CTS.

Gilles Rollier (Sud Culture) estime qu'il serait préférable de traiter le point 10 en présence des AST.

Bérangère Fort (CGT Culture) ajoute qu'il en est de même pour le point 11.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne voit pas d'objections à reporter ces points.

Point 1 : Approbation du projet du procès-verbal du CTS GES du 13 11 12 (report du 02 10 12) (pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS GES du 13 novembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

Les projets de procès-verbaux des CTS GES du 12 février 2013 et du 19 mars 2013 étant encore en relecture, les points 2 et 3 de l'ordre du jour sont reportés.

Point 4 : Fiche navette CT Central (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il reçoit de la part du CT Central un relevé des avis rendus, mentionnant les votes, mais sans la documentation associée.

Gilles Rollier (Sud Culture) estime qu'une fiche navette devrait permettre une transmission d'informations entre le CT au niveau régional et le CT Central. Théoriquement, l'information part de l'interrégion vers Paris et revient dans l'autre sens. Or Gilles Rollier considère que le CTS ne reçoit pas une vraie fiche navette, mais seulement un relevé d'avis. Il souligne la carence de communication.

Éric Michon (CGT Culture) demande à Christophe Card, qui fait partie du CT Central, comment sont examinées les fiches navettes au niveau central.

Christophe Card (CGT Culture) indique que ces fiches sont rarement traitées et que leur utilité est mal définie. Cet outil est très peu exploité.

Éric Michon (CGT Culture) suggère d'alerter le CT Central pour attirer son attention sur l'intérêt d'améliorer la transmission d'informations entre les deux niveaux d'instance.

Gilles Rollier (Sud Culture) propose de faire une saisine du CT Central en ce sens.

Point 5 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) passe en revue les différents engagements figurant dans le tableau de suivi.

1. Redéfinition des tâches et des moyens alloués au responsable d'opération pendant la journée de préparation des diagnostics.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la rédaction du vade-mecum est toujours en souffrance.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne que ce sujet est depuis cinq ans à l'ordre du jour.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il va relancer la personne concernée.

Éric Michon (CGT Culture) insiste pour qu'à la rentrée, au plus tard, un projet de vademecum soit présenté, soulignant que ce document répond à un réel besoin.

2. Le fonctionnement des primes en Grand-Est Sud

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'un léger problème se posait notamment pour les spécialistes qui travaillent dans plusieurs interrégions. Ce point a été abordé en Codir. Grâce à BO (Business Objects), des extractions seront réalisées une fois par mois pour suivre les missions des salariés.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise que les AST devront communiquer une liste des personnes éligibles. Les Ressources Humaines établiront ensuite le détail des missions réalisées par chaque personne pour calculer les primes.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne que le problème persiste pour les spécialistes qui travaillent dans plusieurs interrégions. Elle signale qu'elle n'a perçu aucune prime depuis 2010.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) estime que le calcul en ce cas doit s'effectuer au niveau national puisque les Ressources Humaines n'ont pas connaissance des missions effectuées dans une autre interrégion.

Bérangère Fort (CGT Culture) insiste pour qu'une solution soit trouvée rapidement, soulignant le retard en la matière. Elle suggère que les AST prennent rendez-vous avec les personnes concernées, qui sont peu nombreuses, pour faire un point sur les missions réalisées et les valider.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que trois ou quatre spécialistes sont dans ce cas.

Isabelle Leroy-Caron (Sud Culture) signale que les RO sont également concernés.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'un pointage complet sera réalisé et qu'il demandera aux AST de régler cette question très rapidement.

3. Les véhicules de service : règles d'attribution

Ce point a été traité lors du dernier CTS.

4. Chantier ZAC Pasteur

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il n'a pas eu connaissance d'une réponse écrite aux deux saisines envoyées.

Christophe Card (CGT Culture) signale qu'une réponse orale de M. Jacob a été apportée en CT Central mais n'a pas fait l'objet d'une réponse officielle. D'après M. Jacob, l'Inrap avait conclu cet accord avec le service archéologique municipal de la ville de Besançon afin de maintenir sa présence dans cette ville.

5. Groupe de travail 75/25

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que la répartition en Grand-Est Sud entre travail de terrain et post-fouilles s'approche davantage de 55/45 que de 75/25. Un groupe de travail,

présidé par Nicolas Bierent, doit être constitué pour réfléchir sur la façon de partager différemment les tâches. Il a été demandé, dans le cadre du CHSCT, que chaque organisation syndicale désigne un participant à ce groupe de travail. Des responsables d'opération, des spécialistes et des techniciens devront également en faire partie. Ce groupe de travail mènera ses travaux dans la lignée de IOTSA, c'est-à-dire dans le cadre de la note de Nicole Pot datant d'avril 2008. Un compte rendu du groupe de travail IOTSA a été présenté en comité directeur interrégional un mois auparavant. Des expériences diverses ont été effectuées au niveau national. Un travail avait été mené dans l'interrégion Grand-Est Sud à partir de statistiques extraites d'IP portant sur deux ou trois ans. Ce travail reste à compléter avec les données 2012 et à approfondir.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) déclare qu'elle avait proposé que dans le cadre des alternances de tâches, une personne s'occupe des dessins, mais elle a des difficultés à trouver un agent qui soit formé.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne qu'il est nécessaire de dégager du temps pour la formation.

Hans de Klijn (Président du CTS) évoque le tutorat qui pourrait être utilisé pour former une personne en dessin ou à d'autres tâches. Les moyens jours/hommes promis par le siège pour développer le tutorat n'ont jamais été mis en place. Hans de Klijn a cependant décidé d'utiliser le tutorat et de l'imputer sur les moyens de structure.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer qu'il convient dans un premier temps d'identifier les tâches qu'il est possible de partager ou de déléguer. Elle demande ensuite comment seront organisées les journées de tutorat.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) souligne qu'il faut que le service des Ressources Humaines soit informé des durées de formation nécessaires. Les besoins précis et le contenu de la formation doivent être définis avec les AST.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il adressera un mail aux AST à ce sujet. Ceux-ci seront chargés de valider les besoins.

Gilles Rollier (Sud Culture) s'enquiert de l'état d'avancement du projet relatif au SIG.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que les deux référents du projet pour Grand-Est Sud, Patrick Noguès et Stéphane Alix, ont présenté le SIG en Codir. A ce jour, deux chantiers fonctionnent avec le SIG : Odratzheim et Obernai. Un tachéomètre 620 a été mis à disposition de chacun des deux chantiers. Le topographe n'a quasiment plus besoin d'aller sur place, les données lui étant communiquées par mail. Ce système a très bien fonctionné sur les deux sites. Hans de Klijn souhaite donc louer un tachéomètre. Le chantier d'Entrains-sur-Nohain qui va démarrer prochainement sera pourvu d'un tel appareil qui permet de réaliser des économies, de gagner du temps et d'améliorer l'efficacité et la qualité.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer qu'il faut veiller cependant à ne pas « tuer » le métier de topographe.

Hans de Klijn précise que le topographe gèrera les plans à partir des points qui lui seront communiqués. Les deux référents seront à la disposition des agents pour les aider. Ce dispositif sera présenté en réunion de service dans chaque centre. Les équipes de Bourgogne et d'Alsace ont déjà été formées. Il reste à former les agents de Franche-Comté.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande comment ont été choisis les agents qui ont été formés.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a été informé des dates et lieux de formation par la DST et qu'ensuite l'AST a identifié les personnes à former.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que l'AST décide unilatéralement du choix des personnes à former. Or les personnes de certaines catégories sont toujours évincées des formations. Il faudrait rappeler aux AST que c'est toute la chaîne opératoire qui est concernée par un tel procédé et non pas uniquement les responsables d'opération.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que ce qui a été présenté en Codir doit faire l'objet d'une réunion de service dans les différents centres. Il en est de même par exemple pour un nouveau système de relevé 3D par radar. Des réunions thématiques seront donc organisées dans les centres.

6. Plateau technique DAO-PAO

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que des discussions sont en cours, ce sujet ne faisant pas l'unanimité parmi les organisations syndicales. Le principe de l'UDS (unité de services) doit être présenté en CT Central. Ensuite, si ce principe est validé, dans chaque interrégion, un centre sera doté d'un UDS. Hans de Klijn a l'intention de demander une expertise pour déterminer quel centre du Grand-Est Sud sera le plus adapté pour accueillir l'UDS. Les interrégions Méditerranée et Grand Sud Ouest, dans un premier temps, n'auront pas d'UDS.

7. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la convention avec le PAIR et celle avec Autun sont toujours en attente de signature. Les deux projets de convention sont cependant validés.

Le projet de convention avec Besançon est toujours en attente.

La convention avec Bibracte a été signée et transmise aux membres du CTS. D'après les termes de cette convention, l'Inrap dispose désormais d'un bureau permanent à Bibracte et d'un accès par badge à la bibliothèque. Les modalités de prise en charge de l'hébergement des personnes qui iront travailler à Bibracte restent à définir. En annexe de la convention, un ensemble de prestations chiffrées sont détaillées et peuvent être déclenchées sur bon de commande. Enfin, il a été convenu que les rapports de l'Inrap après validation par la CIRA seraient mis à disposition de Bibracte et qu'en contrepartie Bibracte céderait à titre gracieux à l'Inrap sa collection de livres. Une réunion de service sera organisée en Bourgogne pour expliquer le fonctionnement de ce dispositif.

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite qu'une communication soit rapidement effectuée auprès des agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il reste quelques détails techniques à régler, notamment l'accès au téléphone et à Internet.

Éric Michon (CGT Culture) souligne qu'il s'agit d'une réelle opportunité qu'il convient d'utiliser au maximum.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) fait observer que la convention évoque également des échanges scientifiques.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'effectivement il est envisagé de resserrer les liens scientifiques avec Bibracte. Des manifestations conjointes peuvent aussi être envisagées. Il faudra faire vivre cette convention au fur et à mesure.

Gilles Rollier (Sud Culture) s'enquiert de la signature de la convention avec l'UMR de Dijon.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que cette convention n'est pas encore signée.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande si l'UMR doit donc être considérée comme déconventionnée, la convention précédente étant caduque. Les chercheurs de l'Inrap qui sont à l'UMR doivent-ils être considérés simplement comme des chercheurs associés ?

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) répond négativement. Ces chercheurs restent agents titulaires de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que tant qu'il n'y a pas de signature au niveau national, une signature au niveau régional n'est pas possible.

Gilles Rollier (Sud Culture) demande si un chercheur de l'Inrap pourrait être accueilli par l'UMR.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond affirmativement, d'autant plus qu'il existe une convention de collaboration scientifique avec l'Université.

Bérangère Fort (CGT Culture) précise que deux représentants de l'Inrap, Michel Kasprzyk, et Nicolas Tisserand, sont présents au conseil de laboratoire de l'UMR de Dijon. Ces deux personnes sont extrêmement actives et il convient de profiter de cette opportunité.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'en Alsace, à Strasbourg, c'est l'AST, Eric Boës, qui représente l'Inrap au conseil de l'UMR.

Éric Michon (CGT Culture) s'enquiert de l'identité du représentant de l'Inrap à l'UMR de Besançon.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne peut pas répondre à cette question.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne l'intérêt de ce vecteur de transmission, qui fonctionne très bien en Bourgogne.

Christophe Card (CGT Culture) s'étonne qu'aucun retour d'informations ne soit effectué vers les agents de Besançon.

Point 10 : Concurrence et réponse de l'Inrap – Raison de la perte de chantiers – Liste des rapports reçus (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) propose aux représentants du personnel d'apporter quelques éléments d'information sur ce point en l'absence des AST. Il explique que deux listes ont été dressées. La première retrace les opérations remportées par l'Inrap. Il faut y ajouter la fouille de Belfort, place des Armes, et normalement l'Inrap est également retenu pour Rochefort. La

deuxième liste indique les opérations que l'Inrap n'a pas obtenues. Le Service des Marchés à Paris envoie en ce cas un courrier à l'adjudicateur afin de connaître les raisons pour lesquelles l'Inrap n'a pas été retenu. La concurrence devient extrêmement féroce. En Bourgogne, trois opérations ont été remportées par Eveha. Ainsi, à Saint Loup de Varennes, Eveha a proposé un prix nettement moins élevé que l'Inrap (environ 25 % de différence), mais il subsiste des questions sur l'adéquation de la réponse à l'appel d'offres. Le SRA avait refusé à plusieurs reprises le projet présenté par Eveha. A Villemanoche, Archeodunum a été retenu. L'Inrap avait présenté une offre l'année précédente, mais n'a pas été consulté à nouveau pour le second tour. Un nouvel opérateur, AFT, qui était à l'origine une société de géomètres, est arrivé sur le marché. Il a obtenu la fouille de Charnay-Lès-Mâcon.

Gilles Rollier (Sud Culture) s'interroge sur les moyens de cette société, qui ne semble pas avoir encore commencé le chantier.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'en Alsace, l'Inrap a remporté de nombreux chantiers, dont celui d'Obernai qui couvre 7 hectares. AFT et Eveha sont maintenant également présents, en plus d'Antea. Le PAIR semble connaître d'importantes difficultés, suite à plusieurs marchés remportés par l'Inrap. En Alsace, l'Inrap est de plus en plus sollicité par des aménageurs privés et le rapport semble légèrement s'inverser en faveur de l'Inrap. Les nouveaux opérateurs privés font du dumping, et il convient de s'interroger sur la politique de service public que l'Inrap peut leur opposer.

En Franche-Comté, l'Inrap a été évincé par Archeodunum pour la fouille de Pontarlier, avec une offre 42 % moins élevée que celle de l'Inrap. Hans de Klijn a alerté la DRAC de Franche-Comté à ce sujet. Peut-être le dossier présenté par Archeodunum sera-t-il jugé finalement non recevable.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que les concurrents s'interrogent sur ce qui va se passer suite au Livre Blanc. La réglementation pourrait être modifiée. S'il était mis en place, pour chaque chantier, une sélection préalable des opérateurs compétents pour répondre à l'appel d'offres, plusieurs opérateurs pourraient être éliminés.

Hans de Klijn (Président du CTS) évoque ensuite le cas où l'opérateur retenu par l'aménageur suite à un appel d'offres présente un PSI qui est refusé par le SRA. L'appel d'offres devrait être déclaré infructueux, cependant ce n'est pas toujours le cas et l'Inrap n'est pas tenu officiellement informé.

Éric Michon (CGT Culture) se demande si l'Inrap ne devrait pas saisir le Conseil de la Concurrence car un écart de prix de 42 % pour une fouille présentant de nombreuses contraintes scientifiques et opérationnelles paraît peu crédible.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer qu'en raison de la crise, les prescriptions deviennent moins nombreuses et portent sur des surfaces plus restreintes. Les concurrents vont devenir encore plus agressifs. Bérangère Fort espère que l'Inrap ne diminuera pas ses prix pour obtenir à tout prix des opérations. L'Inrap doit mettre en avant son engagement de service public et de qualité, quitte à attaquer les concurrents en justice si besoin est.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que l'Inrap ne baissera pas ses prix en dessous d'un certain niveau, afin de rester crédible. Un travail est cependant engagé sur le coût de l'unité d'œuvre, c'est-à-dire le coût d'une journée d'archéologie (y compris le coût des véhicules, des installations de chantier, etc.). Il s'agit de savoir si certains des postes compris dans l'unité

d'œuvre devraient être chiffrés à part. Le prix facturé pour des opérations ne nécessitant pas de déplacements pourrait être également revu. Des interrogations portent aussi sur le coût d'un responsable d'opération en post-fouilles comparé à la phase de terrain. Une autre réflexion porte sur le moyen de contrecarrer les opérateurs privés de plus en plus agressifs en Alsace, où existent deux structures de service public.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne qu'actuellement la facturation repose sur un principe de mutualisation. Elle estime qu'utiliser les mêmes méthodes que les opérateurs privés, et par exemple facturer sur la base de frais réels et non de frais globaux, n'est pas une solution acceptable car elle ne permettra pas de faire face aux imprévus.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que ce n'est pas l'approche retenue. Cependant, il s'avère souhaitable de réviser le contenu du coût de l'unité d'œuvre.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate qu'une pression considérable s'exerce déjà lors de la clôture des opérations. Il ne paraît pas possible de réaliser encore des économies.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la ligne de conduite adoptée avec les trois AST ne prévoit pas de faire de dumping.

Gilles Rollier (Sud Culture) fait observer que l'Inrap possède un atout important dans le domaine de la communication, ce qui peut se traduire par des retombées non négligeables pour la collectivité sur le territoire de laquelle ont lieu les fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) assure que cet argument est mis en avant lors des négociations.

Christophe Card (CGT Culture) se demande si dans le cadre de l'opération de Pontarlier, l'Inrap n'aurait pas dû alerter le maire sur une telle différence de coût.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il préfère laisser agir le SAGI. Il a alerté la DRAC sur ce dossier. Par ailleurs, il rencontre les principaux élus de la région, présidents de communautés de communes ou d'agglomération, dans le but de conclure des marchés cadres.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que le CEM, un autre des concurrents de l'Inrap, est dans l'illégalité parce que cette association emploie trois ITA du CNRS. Ce point a été débattu en conseil de laboratoire à l'UMR de Dijon.

Éric Michon (CGT Culture) ajoute que le CEM pratique des prix défiant toute concurrence.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) signale que le tableau comporte une erreur en ce qui concerne Autun, qui est bien une fouille menée par l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que le service archéologique d'Autun n'a pas le monopole des diagnostics sur son territoire, contrairement à ce que l'Inrap croyait auparavant. L'Inrap intervient donc à Autun sur le terrain destiné à l'extension de l'hôpital et sur le site de la cathédrale.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) s'interroge sur les démarches commerciales menées auprès des aménageurs privés.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il ne peut pas les rencontrer tant que l'arrêté de fouilles n'est pas pris.

Bérangère Fort (CGT Culture) signale que le CRA de Bourgogne a une politique très offensive vis-à-vis des collectivités territoriales. Quelle est la politique de l'Inrap sur ce sujet ?

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il a discuté avec plusieurs maires et élus municipaux. En cette période de crise, les municipalités ne souhaitent pas créer des services archéologiques, qui ne sont pas rentables pour les diagnostics. En outre, l'activité archéologique n'est pas toujours présente de façon continue. Il revient donc beaucoup moins cher de faire appel à un opérateur occasionnellement que de maintenir en permanence un service de deux ou trois personnes. La question se pose d'ailleurs à Besançon.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) fait observer que les collectivités qui ont un service archéologique important se situent souvent sur des territoires où il existe une forte activité économique, ce qui signifie un nombre élevé de diagnostics et de fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que les municipalités de Chartes et de Reims sont en train d'alléger leurs services archéologiques. La plupart des collectivités territoriales ne souhaitent pas avoir leur propre service. Le réel problème porte sur la concurrence privée qui devient très agressive. Comment le service public peut-il se positionner sur ce point ? Hans de Klijn estime que les services publics doivent s'allier entre eux.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) rappelle que cette politique avait été adoptée avec le PAIR quelques années auparavant, mais que celui-ci a ensuite accaparé tous les marchés.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la question relative aux relations avec les services des collectivités territoriales a été évoquée en réunion des directeurs interrégionaux au siège. Une nouvelle réunion est prévue le 14 juin. Le Grand-Est Sud fera part de son expérience dans ce domaine. Hans de Klijn insiste sur le fait que la solution pour enrayer la concurrence privée sauvage consiste pour les services publics à mener une politique commune.

Éric Michon (CGT Culture) s'interroge sur le pourcentage de non-réponses, de la part de l'Inrap, aux appels d'offres.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que depuis 2003, l'Inrap Grand-Est Sud n'a pas répondu à environ une quinzaine d'opérations. De 2003 à 2005, son action était limitée par de lourdes contraintes en termes de plafond de jours/hommes. Depuis lors, l'Inrap a répondu presque systématiquement aux appels d'offres, avec certaines exceptions cependant. Ainsi, il ne s'est pas porté candidat pour le chantier de la rue de Lucerne à Strasbourg, qui présentait peu d'intérêt scientifique et qui nécessitait d'importantes opérations de dépollution. Parfois, l'Inrap n'a pas le temps de répondre dans les délais impartis. L'Inrap n'a pas répondu à une consultation concernant une petite opération à Mandeure, car il fallait être sur place dès la semaine suivante et aussi pour des raisons juridiques.

Éric Michon (CGT Culture) souhaiterait que soit communiquée aux membres du CTS une liste des appels d'offres auxquels l'Inrap n'a pas répondu, avec les motifs.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la ligne de conduite consiste à répondre à toutes les consultations, malgré des délais souvent très courts. Cependant parfois l'Inrap se heurte à certaines contraintes spécifiques.

Bérangère Fort (CGT Culture) se réjouit de cette politique, mais elle rappelle que quelques années auparavant, la Direction refusait de répondre à tous les appels d'offres malgré les alertes des représentants du personnel sur les dangers de laisser le champ libre à la concurrence.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que pendant trois ans, l'Inrap Grand-Est Sud avait reçu des consignes nationales claires à ce sujet. La Direction s'est efforcée de présenter des offres pour toutes les opérations stratégiques. Aujourd'hui, la concurrence est moins présente dans l'interrégion que dans le Sud ou en Rhône-Alpes.

Bérangère Fort (CGT Culture) constate que les représentants du personnel n'ont pas été pris au sérieux notamment quand ils dénonçaient les dangers de la convention conclue avec le PAIR et que les faits leur ont donné raison. Il en est de même pour le dossier de Magny-Cours pour lequel les représentants du personnel avaient formulé plusieurs alertes.

Hans de Klijn (Président du CTS) assure que lors de la réunion prévue le 14 juin, il mettra en garde les autres directeurs interrégionaux sur les écueils à éviter dans la collaboration avec les collectivités territoriales.

Éric Michon (CGT Culture) soutient cette collaboration mais il relève qu'il faut être conscient que l'optique des collectivités territoriales peut être différente de celle de l'Inrap. L'Inrap s'est heurté à des difficultés avec le PAIR qui avait pour but d'évincer tout autre opérateur de l'Alsace. Eric Michon se félicite que la politique de l'Inrap semble avoir évolué.

Bérangère Fort (CGT Culture) souligne qu'en Alsace, l'Inrap doit protéger ses positions face au PAIR.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que le problème majeur reste les opérateurs privés et leur politique de dumping. Il pense que dans l'attente de la nouvelle loi qui pourrait résulter du Livre Blanc, les opérateurs privés vont chercher à accumuler le maximum de trésorerie possible. Parallèlement, le nombre de fouilles diminue. Eveha implante des bureaux et mène des actions de lobbying. L'Inrap, de même, doit prendre des contacts avec certaines personnes-clés d'autant plus que la convention avec le Grand Dijon se terminera l'année prochaine.

Hans de Klijn (Président du CTS) relève que l'Inrap Grand-Est Sud remporte quand même environ 70 ou 75 % des opérations, alors qu'au niveau national la proportion s'élève à 42 %.

Point 11 : Organisation du travail en Alsace (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de reporter le point 11, qui sera examiné en présence d'Eric Boës.

Point 12 : Point sur les RTH (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que suite au courrier de CGT Culture daté du 28 mars, il avait fourni une réponse portant sur la législation. En fait, il s'avère que c'est la DRH au niveau national qui aurait dû répondre à ce courrier, mais Valérie Pétillon-Boisselier,

interrogée, a reconnu que ses services n'avaient pas traité la question. Elle a cependant confirmé que la réponse fournie par Hans de Klijn était exacte.

Éric Michon (CGT Culture) répond qu'il est en possession d'un arrêt de la Cour de Cassation qui tranche en sens contraire.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que cet arrêt concerne les jours de RTT et non les jours de RTH.

Éric Michon (CGT Culture) remarque que les salariés en RTH se trouvent défavorisés par rapport à ceux en RTT. Il invoque une inégalité de traitement.

Hans de Klijn (Président du CTS) constate que les agents ont le choix entre les RTT ou les RTH, sauf ceux qui ont un contrat d'une durée inférieure ou égale à trois mois, et qui sont extrêmement peu nombreux. Il ajoute qu'il s'agit d'un problème qui relève du niveau national et non pas spécifiquement du Grand-Est Sud.

Éric Michon (CGT Culture) annonce que les membres du CTS vont faire une saisine du CT Central.

Point 13 : Application de la DG 119 (pour information)

Point 14 : Homogénéité de l'application du règlement intérieur (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de traiter simultanément les points 13 et 14. La Direction du Grand-Est Sud s'est renseignée auprès du siège afin de savoir si le CTS pouvait traiter ces deux sujets, qui sont votés en CT Central. La réponse qui a été apportée est que le CTS peut aborder des points spécifiques de la DG 119 ou du règlement intérieur, qui entreront ensuite dans le suivi des engagements.

Éric Michon (CGT Culture) indique que le principal problème portait sur les règles de prise en charge des grands déplacements. Il cite l'exemple d'une personne habitant à Chalon sur Saône, travaillant sur le secteur dijonnais et qui est en grand déplacement.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les règlements ne peuvent pas prévoir toutes les éventualités. Un paragraphe de la DG 119 permet, dans les cas exceptionnels, au chef de service de prendre une position différente de celle prévue par les instructions générales. Il a donc pris une décision en ce qui concerne la situation citée par Eric Michon. Un tel cas est extrêmement rare.

Éric Michon (CGT Culture) souligne l'augmentation des coûts qui en découle pour l'Inrap et souhaiterait connaître les motifs de cette décision.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que les frais de déplacement du Grand-Est Sud sont nettement inférieurs à son budget. La décision prise est exceptionnelle.

Anne-Lise Bugnon (Sud Culture) relève que des décisions contraires avaient été prises par le passé en ce qui concerne le PAED.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il en a tiré les enseignements. L'application de la DG 119 conduit parfois à des situations ubuesques, certains agents ayant droit à des tickets restaurant et d'autres à la prise en charge de leur repas alors que tous travaillent sur le même

chantier. La solution adoptée par Hans de Klijn permet d'appliquer le même régime à tous les agents travaillant sur le PAED.

Éric Michon (CGT Culture) souhaite savoir ce qui a motivé la décision dans le cas qu'il a cité et qui concerne un agent en grand déplacement.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que l'aspect pécunier pour l'agent a été l'élément déterminant qui a été pris en compte.

Éric Michon (CGT Culture) remarque que la demande de l'agent était de pouvoir rentrer chez lui et non de rester sur place.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que la solution retenue était préférable compte tenu de la longueur du trajet.

Gilles Rollier (Sud Culture) signale que certains de ses collègues doivent accomplir entre 4 et 5 heures de trajet par jour, ce qui pose un réel problème de sécurité routière.

Éric Michon (CGT Culture) considère que la DG 119 n'est pas adaptée à l'activité de l'Inrap.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) indique que dans toutes les directions interrégionales, l'application de la DG 119 pose problème, et qu'elle devrait être normalement revue. Il a été demandé qu'un groupe de travail soit constitué et que des gestionnaires du personnel soient associés à cette révision.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que la question relative à l'homogénéité de l'application du règlement intérieur, mise à l'ordre du jour par les représentants du personnel, manque de précision. Il interroge les membres du CTS à ce sujet.

Éric Michon (CGT Culture) répond que ce point était lié à l'application de la DG 119. Il pense que puisque ces sujets doivent être examinés en CT Central, il convient d'attendre les résultats de cette instance.

Point 15 : Assistante de planification : fiche de poste et mission (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de traiter le point 15 lors d'une prochaine réunion, lorsque les AST seront présents.

La séance est suspendue de 11 heures 55 à 13 heures 55.

Point 16 : Point sur les marchés cadres : suite (pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que deux marchés cadres sont en cours en Grand-Est Sud : le marché cadre avec RFF et le marché cadre avec la SPLAAD, c'est-à-dire le Grand Dijon.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle qu'à l'époque de la deuxième phase du Paris - Strasbourg, l'Inrap avait proposé un marché cadre à RFF afin d'éviter un lancement d'appel d'offres pour chaque opération. Un appel à candidatures européen avait alors été lancé par RFF. RFF avait retenu l'Inrap et le PAIR pour les fouilles du Paris - Strasbourg et du Mulhouse - Dijon. Quand un arrêté de fouilles est prescrit, les deux opérateurs le reçoivent et sont invités à y répondre. RFF attribue ensuite l'opération à un des deux opérateurs. Pour le

Paris - Strasbourg, l'Inrap s'est vu attribuer 13 fouilles et le PAIR 6. Pour la LGV Rhin-Rhône, l'Inrap assurera toutes les fouilles entre Belfort et la Bourgogne, et le PAIR a été retenu pour deux opérations en Alsace.

Ce dispositif est extrêmement avantageux. Il permet de planifier l'activité et également de pratiquer de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, ce qui n'est pas possible dans le cadre d'un appel d'offres. Lorsque l'accord-cadre est conclu, des discussions avec l'aménageur peuvent s'engager très en amont des marchés d'application et permettre ainsi une meilleure préparation des opérations. Les accords cadres commencent à être utilisés également en dehors du Grand-Est Sud, par exemple en Grand Sud Ouest et en Rhône-Alpes.

Le deuxième accord-cadre est celui signé en 2010 avec la SPLAAD, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à fin 2014, avec possibilité de tacite reconduction. Trois opérateurs avaient répondu à l'appel à candidatures et l'Inrap a été retenu. Il s'agit d'un accord-cadre qui fonctionne sur bons de commande. Ce système est très souple et permet de gagner du temps. Si l'opération risque de dépasser le budget initialement prévu, il est possible d'établir un bon de commande supplémentaire. Le dispositif permet surtout à l'Inrap, connaissant à l'avance les caractéristiques des chantiers, de s'adapter le plus précisément possible aux besoins. Il est observé que les évaluations de prix sont beaucoup plus justes.

Hans de Klijn (Président du CTS) conclut qu'il serait fortement souhaitable d'étendre ce mode de fonctionnement qui assure à l'Inrap une garantie d'activité pour plusieurs années.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) demande si en cas d'augmentation des besoins durant une opération, il est toujours nécessaire d'avoir une sur-prescription du SRA.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond négativement. Le chiffre initial est basique, au prix le plus réaliste possible. Si le budget est épuisé avant la fin de l'opération, l'Inrap estime les besoins supplémentaires et un deuxième bon de commande est émis. Cependant, il n'a pas été encore nécessaire de recourir à cette possibilité, les discussions préalables avec l'aménageur permettant une très bonne connaissance des contraintes des chantiers. Au final, les opérations sont moins onéreuses et les délais sont significativement abrégés.

L'accord-cadre avec RFF prendra fin au terme prévu par la convention, en revanche il convient de s'efforcer d'obtenir le renouvellement de celui conclu avec le Grand Dijon. La préparation du dossier pour répondre à l'appel de candidatures a demandé environ deux mois de travail car le dossier doit mettre en valeur toutes les compétences de l'Inrap, mais ce travail s'avère largement payant. La Direction s'efforce donc d'étendre à d'autres aménageurs ce type de dispositif, qui avantage l'Inrap car seuls des opérateurs qui possèdent des ressources humaines et logistiques suffisantes peuvent répondre à de tels marchés.

Éric Michon (CGT Culture) fait remarquer qu'il est donc nécessaire de garder en permanence une réserve de ressources disponibles pour répondre aux exigences de l'aménageur.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'il faut que l'aménageur puisse financer les fouilles, et qu'il est donc obligé de les étaler dans le temps. Ce dispositif souple s'avère profitable pour les deux parties. Il est donc vraisemblable que le marché cadre avec le Grand Dijon sera prolongé au-delà de 2014. Dans ce cadre, l'Inrap peut agir à la fois en tant qu'opérateur et en tant que conseil, ce qui n'était pas possible avec un appel d'offres classique.

Éric Michon (CGT Culture) signale que Laurent Vaxelaire avait évoqué la mise en place d'un marché similaire sur Auxerre.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme qu'il a rencontré à ce sujet les responsables de la communauté de communes d'Auxerre environ deux semaines auparavant. Ceux-ci attendent les arrêtés de prescription pour le site de l'Appoigny. Ils vont lancer un appel à candidatures, auquel l'Inrap répondra rapidement puisque le dossier est déjà quasiment prêt. L'aménageur est également co-financeur de la déviation sud d'Auxerre, pour laquelle les diagnostics devraient intervenir d'ici la fin de l'année. Il est donc possible que la convention cadre soit étendue à cette opération.

Bérangère Fort (CGT Culture) remarque qu'Eveha risque de répondre également à l'appel à candidatures.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait observer que l'Inrap possède un sérieux atout grâce à son savoir-faire scientifique et technique. En outre, son expérience avec le Grand Dijon et avec RFF représente de sérieuses références. On observe dans le cadre des appels d'offres que les aménageurs attachent de plus en plus d'importance à la préservation de l'environnement, domaine dans lequel l'Inrap excelle. Le volet insertion, présent également dans les projets menés par l'Inrap, peut aussi influencer sur la décision des aménageurs. Pour les projets d'aménagement très importants, le prix est moins essentiel que la qualité technique.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si des accords cadres sont également prévus en Alsace.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que des négociations sont menées avec la CUS (Communauté urbaine de Strasbourg). Les responsables de la CUS sont très intéressés par un tel dispositif. Il faut tenir compte du fait que le PAIR est aussi présent en Alsace. Cependant, rien n'empêche d'agir en groupement. L'Inrap suit de près le projet de contournement Ouest. Hans de Klijn signale que les prescriptions de diagnostics et de fouilles sont moins nombreuses et les surfaces beaucoup plus restreintes car les réserves foncières pour les ZAC ont déjà été constituées. Il devient donc de plus en plus nécessaire de se concentrer sur les appels d'offres importants qui portent sur des projets présentant des contraintes techniques et environnementales élevées. Ce sont sur ces projets que l'Inrap a le plus de chances d'être retenu.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de communiquer aux membres du CTS le dossier de présentation de l'Inrap utilisé pour répondre aux appels de candidatures de la LGV et du Grand Dijon.

Point 17 : Point sur les marchés terrassement (pour information)

Nicolas Bierent entre en séance.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que depuis plusieurs années, des marchés de terrassement régionaux, respectivement pour l'Alsace, la Bourgogne et la Franche-Comté ont été conclus, avec un marché spécifique pour le territoire de Belfort. Ces prestations doivent obéir à un certain nombre de critères. Sur les premiers marchés, certains problèmes sont apparus. Ainsi, les prix unitaires pour les prestations de base (location de pelle, etc.) étaient très bas, mais les entreprises de terrassement compensaient par des prix exorbitants sur les prestations annexes (location de clôtures par exemple). Les marchés en cours se terminent

l'année prochaine et donc de nouveaux appels d'offres seront lancés cette année pour les renouveler. Un travail a été mené entre autres par les assistants techniques pour bien cadrer les cahiers des charges afin que ceux-ci répondent mieux aux besoins de l'Inrap. Les marchés actuels sont détenus par les entreprises Colas en Alsace, Ientilezza en territoire de Belfort, Roux en Franche-Comté, et Colas en Bourgogne (la Colas ayant racheté SNEL, titulaire du marché dans cette région).

Nicolas Bierent ajoute que les différents marchés sont assez divergents par leur contenu. Le marché de l'Alsace a été le premier à être lancé et a été modifié plusieurs fois ensuite. Nicolas Bierent connaît essentiellement le marché de la région Bourgogne. Pour les trois régions, la procédure de fonctionnement est similaire. Un bordereau de prix unitaires (BPU) concerne la location des engins et un autre les travaux. Le marché de la Bourgogne comprend un très grand nombre d'articles différents. Il a été demandé, dans le cadre de l'élaboration du futur cahier des charges, de diminuer le nombre d'articles afin d'utiliser des prestations standards. Si un besoin apparaît pour une prestation qui ne figure pas au BPU, il sera alors nécessaire de faire appel ponctuellement soit au titulaire du marché, soit à un autre prestataire. Nicolas Bierent estime que ce mode de fonctionnement entraînera une moins grande souplesse qu'actuellement, puisqu'il faudra alors demander un devis, voire même, en fonction du montant, passer par un marché à procédure adaptée.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) souligne que la procédure actuelle est beaucoup plus souple puisqu'il suffit d'un ordre de service pour déclencher la prestation même lorsqu'elle ne figure pas sur le BPU.

Nicolas Bierent explique que l'Inrap espère, pour les futurs marchés, obtenir des prix moins élevés en recentrant la demande sur les matériels standards, ce qui permettrait de créer des lots interrégionaux. Ainsi il n'y aurait plus un marché pour chaque région, mais un marché unique pour le Grand-Est Sud. Les assistants techniques ont attiré l'attention sur le fait que seuls des groupes d'une certaine taille comme la Colas auront la capacité de répondre à un tel marché. Il sera souhaitable d'imposer au titulaire du marché d'avoir un fonctionnement régional avec un interlocuteur unique au niveau régional.

Hans de Klijin (Président du CTS) souligne le risque représenté par la sous-traitance, lorsque le titulaire du marché est un grand groupe. Les marchés de terrassement comprennent d'une part la location d'engins avec chauffeur, pour laquelle la sous-traitance n'est pas possible, et d'autre part les travaux, par exemple la construction d'une plateforme. Pour les travaux, la société titulaire du marché peut avoir recours à la sous-traitance auprès d'entreprises plus ou moins fiables.

Éric Michon (CGT Culture) signale qu'il a entendu parler de problèmes dans le département de l'Yonne.

Hans de Klijin (Président du CTS) confirme que des dysfonctionnements ont été constatés et qu'un recadrage a été fait auprès du prestataire. Il souligne que lorsque le matériel fourni n'est pas conforme à celui commandé, les responsables d'opération doivent impérativement le signaler.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que les agents sur le terrain ne connaissent pas le contenu du BPU et qu'ils sont souvent pris par l'urgence.

Éric Michon (CGT Culture) estime qu'il serait souhaitable de diffuser auprès des agents de terrain une information sur les exigences figurant dans le marché.

Gilles Rollier (Sud Culture) appuie cette demande. Ainsi, il a appris récemment que les caissons d'accès des engins en milieu urbain auraient dû être gérés par le prestataire et qu'il n'avait pas à s'en préoccuper lui-même.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose d'organiser une réunion avec les responsables d'opération, lorsque les nouveaux marchés seront mis en place, afin d'expliquer leur fonctionnement et leur contenu, en présence du prestataire.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si la mise en place de ces marchés de terrassement a entraîné une différence en termes financiers.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'il s'en est surtout ensuivi une amélioration qualitative, alors que dans les années 1980 ou 1990, le matériel fourni par les entreprises était souvent de qualité inégale. L'Inrap avait aussi parfois des difficultés à obtenir le matériel demandé. En termes financiers, les prix sont peut-être légèrement inférieurs aux prix du marché, mais la différence n'est pas significative.

Nicolas Bierent précise que les différents critères retenus au niveau des marchés étaient le prix, les garanties de qualité fournies par le prestataire et la conformité de l'évacuation des déblais. Plutôt que le prix, l'Inrap Grand-Est Sud a favorisé l'assurance de disposer d'un parc d'engins conséquent au niveau régional, et d'avoir un interlocuteur unique pour chaque région.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que travailler avec des entreprises de proximité apporte une garantie de sécurité. Les nouveaux marchés obéiront à la même logique.

Nicolas Bierent fait observer que si les futurs marchés sont conclus à l'échelle interrégionale, les entreprises de proximité ne seront plus en capacité d'y répondre, sauf à trouver des accords avec des groupes plus importants pour travailler en tant que sous-traitants déclarés.

Hans de Klijn (Président du CTS) se montre sceptique sur les avantages d'un marché interrégional, excepté au niveau du prix.

Éric Michon (CGT Culture) considère que le siège cherche à réaliser des économies par tous les moyens.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) remarque que le siège aurait ainsi trois fois moins de marchés à gérer.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) signale que les prestations de Solomat pour la base vie du chantier d'Entrains-sur-Nohain laissent vraiment à désirer.

Nicolas Bierent indique que les cantonnements ne font pas partie du marché de terrassement et qu'il n'a pas trouvé d'autre fournisseur à proximité qui puisse fournir le matériel nécessaire.

Hans de Klijn (Président du CTS) déclare qu'il fonde un grand espoir sur les bungalows Solar, développés par l'entreprise Espace Chantier, qui sont équipés de capteurs solaires et qui n'ont donc plus besoin de branchements électriques. Un prototype a été testé en Alsace avec

de bons résultats, un second prototype amélioré est utilisé à Lons-le-Saunier. Il est envisagé d'intégrer ce type de bungalow dans un programme au niveau national.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si ces bungalows seraient loués ou achetés par l'Inrap Grand-Est Sud, auquel cas se poserait le problème de leur entretien.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'un contrat de location exclusive pourrait être envisagé.

Sylvie Mouton-Venault (CGT Culture) objecte qu'en cas de mauvais temps, les bungalows risquent de manquer d'électricité.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que ces bungalows disposeront de batteries de recharge. Les panneaux solaires fonctionnent en continu, sauf s'il neige.

Bérangère Fort (CGT Culture) revient sur les futurs marchés de terrassement et sur la restriction qui est envisagée au niveau du nombre d'articles. Elle demande si une charge supplémentaire de travail est à craindre, compte tenu du fait qu'il faudra demander des devis pour les prestations non mentionnées dans le BPU.

Nicolas Bierent répond affirmativement. Il sera possible de demander des prestations spécifiques au titulaire du marché, mais celui-ci ne sera pas obligé de fournir l'engin demandé, et en ce cas il faudra chercher un autre fournisseur.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle que pour un chantier à Pontarlier, la location de clôtures, telle qu'elle était prévue par le marché avec l'entreprise Roux, était facturée à un prix exorbitant, très supérieur au prix d'achat de ce matériel. Il est donc parfois préférable de ne pas inclure ce type de prestations dans le marché.

Nicolas Bierent indique que les prochains marchés comprendront un volet destiné à favoriser la réinsertion des personnes en difficulté, dans un aspect plus global de développement durable.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que pour le site de Strasbourg, une personne en réinsertion s'occupe des abords du chantier. Généralement, les appels d'offres comprennent des exigences en matière de réinsertion. Hans de Klijn envisage de développer cet aspect dans le cadre des emplois d'avenir. Cette question sera examinée lors d'une prochaine réunion du CT Central.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que dans le cadre des emplois d'avenir, l'employeur est censé former les bénéficiaires.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime que plusieurs fonctions, qui posent problème à l'heure actuelle, pourraient être assurées dans le cadre d'un emploi d'avenir, comme par exemple le suivi du rebouchage.

Éric Michon (CGT Culture) se déclare d'accord pour que l'Inrap utilise un tel dispositif à condition que cela débouche sur des perspectives d'emploi pérenne.

Point 18 : Divers

Appel à projets du CNRS

Bérangère Fort (CGT Culture) souhaite évoquer un appel à projets lancé par le CNRS. En tant que membre titulaire d'une UMR, elle a reçu le 3 mai un mail émanant du CNRS, dont le titre était « *appel à projets archéologie préventive* ». Elle cite des extraits de ce mail. « *Le CNRS lance un appel à projets et demande aux UMR d'en assurer la diffusion la plus large possible auprès des agents en CDI d'archéologie préventive quel que soit leur employeur. Cet appel à projets ne concerne que les travaux d'archéologie réalisés sur le territoire national. Les agents seront accueillis dans les UMR entre le 1^{er} août et le 31 décembre 2013. Ils pourront déjà être membres d'une UMR ou associés ou bien sans lien avec une unité de recherche. Le dossier de candidature devra être renvoyé avant le 15 juin à l'adresse suivante (...) Ils seront examinés par une commission ad hoc composée du vice-président du CNRS, d'un représentant de l'Inrap, d'un représentant des autres acteurs de l'archéologie préventive, des présidents des sections 31 et 32 du Comité national et d'un autre membre de chacune des sections, de la représentante de la Direction scientifique de l'INSHS et d'un représentant de la Direction scientifique de l'INEE...* »

Bérangère Fort (CGT Culture) s'étonne de n'avoir pas eu connaissance par l'intermédiaire de l'Inrap de cet appel à projets surprenant. Elle signale que certains AST ont diffusé cette information auprès de tous les agents de leur région, conformément, semble-t-il, à une instruction reçue du Président de l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme qu'effectivement M. Jacob a envoyé un mail en ce sens. Il explique que le CNRS a débloqué une enveloppe pour subventionner des projets en cours. La DST, compte tenu du faible montant en cause, a décidé de sélectionner deux ou trois opérations qui pourraient bénéficier de ces subventions, plutôt que d'éparpiller celles-ci sur de nombreux projets.

Bérangère Fort (CGT Culture) fait observer que cela ne correspond pas à l'esprit de l'appel à projets, qui s'adresse à tous les salariés du secteur de l'archéologie, y compris les salariés d'entreprises privées et ceux qui n'ont pas droit au PAS. Bérangère Fort estime que cet appel à projets est en réalité orienté surtout en faveur de certaines structures qui n'ont pas accès à la recherche publique. Ceci étant, l'Inrap se doit d'y participer. Mais il s'agit de subventionner des projets individuels et il ne revient donc pas à la DST de sélectionner les projets.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît qu'il ne comprend pas la position de la DST. Il veillera à ce que l'information sur cet appel à projets soit bien diffusée par les AST. Si la DST décide unilatéralement que le montant alloué par le CNRS doit être réparti sur tel et tel projet, il appartient aux membres du CTS de faire une saisine du CT Central, ce problème ne relevant pas du Grand-Est Sud.

Bérangère Fort (CGT Culture) répète qu'il n'est pas normal que tous les agents en CDI de l'Inrap n'aient pas été informés de cet appel à projets. Elle souligne que la candidature est une démarche personnelle et que l'Inrap n'a pas à la valider. Elle espère que les agents de l'Inrap seront nombreux à postuler afin d'éviter que le dispositif soit accaparé par les entreprises privées.

Plan de recrutement et plan de dé-précarisation

Suite à la demande des représentants du personnel, Hans de Klijn (Président du CTS) présente le plan de recrutement. Plusieurs phases sont prévues. La première consiste à pourvoir des postes restés vacants suite à des départs à la retraite, à des décès ou à des démissions. 34 postes au niveau national sont concernés. Au Grand-Est Sud, il a été obtenu un recrutement externe pour un poste d'archéo-zoologue et quatre postes sont ouverts en recrutement interne : un infographe - dessinateur en catégorie 3, un responsable d'opérations généraliste en Franche-Comté, un spécialiste en catégorie 4 en Bourgogne, un responsable d'opérations en catégorie 4 en Bourgogne. Certains agents, dans le cadre de la nomination au choix, peuvent postuler sur un poste de catégorie supérieure à la leur.

Bérangère Fort (CGT Culture) demande si les agents qui peuvent bénéficier de cette mesure en ont été informés.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond qu'il a donné un avis favorable à un certain nombre d'agents pour une nomination au choix. Ainsi, un agent de catégorie 2 qui a reçu un avis favorable signé par l'AST et lui-même peut postuler sur un poste de catégorie 3. Les quatre postes faisant l'objet d'un recrutement interne peuvent être pourvus par des agents venant d'une autre interrégion mais aussi par des agents déjà présents en Grand-Est Sud.

Ensuite, interviendra la deuxième vague de mutations, la première ayant eu lieu en début d'année 2013. 6 personnes en provenance d'autres interrégions souhaitent venir en Grand-Est Sud alors que 2 personnes souhaitent le quitter.

Les commissions de recrutement sont en cours de constitution. Au moins un ou deux AST du Grand-Est Sud en feront partie. Les entretiens auront lieu au cours du deuxième semestre, pour une mise en place en fin d'année ou en début d'année 2014.

Dans le cadre du plan de dé-précarisation, les négociations sont en cours. 160 ETP ont été obtenus. Les critères de recrutement n'ont pas encore été tranchés.

Éric Michon (CGT Culture) indique que ces critères sont à présent définis : l'agent doit réunir 30 mois d'ancienneté durant les trois dernières années. L'ancienneté est appréciée au 31 mars 2013.

Bérangère Fort (CGT Culture) précise que l'agent doit avoir travaillé au moins six mois du 1^{er} janvier 2010 au 31 mars 2011. 220 personnes remplissent ces conditions, dont 11 appartenant au personnel administratif et 209 au personnel scientifique et technique.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que le plan de dé-précarisation s'étalera sur une durée de trois années.

Éric Michon (CGT Culture) indique que 80 recrutements auront lieu cette année, puis 40 durant chacune des deux années suivantes.

DM1

Hans de Klijn (Président du CTS) annonce que dans le cadre de la DM1, l'Inrap Grand-Est Sud a demandé des moyens supplémentaires, puisque les contrats de fouilles signés dépassent déjà les moyens prévus au budget. Pour les diagnostics, 550 jours/hommes supplémentaires ont été demandés, dont 50 pour finir la LGV et 300 pour des diagnostics courants, et a priori

200 jours supplémentaires pourraient être attribués dans le cadre de la DM2. Pour les fouilles, 600 jours/hommes supplémentaires ont été demandés. Cette estimation est restée prudente, sachant que d'autres jours/hommes pourront être obtenus dans le cadre de la DM2 si besoin est. Ces demandes représentent un total de 33,4 ETP en CDD. Le Grand-Est Sud atteint un ratio de 34 % d'ETP en CDD par rapport aux CDI. Hans de Klijn (Président du CTS) va donc mettre en avant ce ratio auprès du siège pour faire valoir ses besoins en termes de structure d'emploi.

Éric Michon (CGT Culture) fait observer que le siège se base sur une moyenne de ce ratio durant les trois dernières années et que le Grand-Est Sud n'est pas considéré comme une interrégion prioritaire.

Pour Hans de Klijn (Président du CTS), les chiffres démontrent une activité croissante sur Grand-Est Sud.

Réunions de service

Hans de Klijn (Président du CTS) annonce qu'il a dégagé 1,5 ETP au profit des AST afin que ceux-ci puissent organiser des réunions de service, hors de sa présence. Hans de Klijn sera cependant présent lors des réunions de service stratégiques. Il demandera aux AST d'établir un calendrier des différentes réunions.

Adeline Clerc (Responsable Ressources Humaines) précise que des réunions thématiques seront organisées avec l'intervention d'un membre de la Direction pour présenter un sujet précis, faire un complément d'information ou un rappel.

Les points 2, 3, 6, 7, 8, 9, 11 et 15 sont reportés à une prochaine séance.

La prochaine réunion est fixée le 24 juin.

La séance est levée à 15 heures 50.

Le Président
Hans de Klijn



Le Secrétaire adjoint
Gilles Rollier

